Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 10

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE MIEL DE TOURNESOL POUR L'HIVERNAGE DES ABEILLES

On dit que le miel de tournesol cristallise trop vite et cela ne permet pas de le laisser en provision d'hiver aux abeilles.

Trois années de suite j'ai laissé mes abeilles faire la récolte de tournesol et j'ai pu avoir de 15 à 20 kg. de miel par colonie ; comme provisions j'ai laissé de ce miel chaque hiver. L'hivernage à l'air libre, a été bien supporté par mes abeilles. Ce miel cristallise très vite s'il est laissé à l'air libre. J'ai fourni mes ruches de ce miel bien isolé de l'air et durant nos hivers tempérés il est resté liquide.

Il est nécessaire que les abeilles travaillent activement les rayons. Je ne place les cadres non obturés qu'au printemps après les avoir chambrés et passés à l'eau tiède.

Aucun de mes amis apiculteurs ne s'est plaint du miel de tournesol comme provision d'hiver. Nos abeilles ne reçoivent pas de sucre en hiver.

F. Migaëv
Kherson, sud de la Russie
Traduction : M^me^ Morell

ÉCHOS DE PARTOUT

L'APICULTURE DANS LE MARCHÉ COMMUN

Le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (C.O.P.A.) a réuni, le 16 juillet dernier, un certain nombre de délégués des associations du Marché Commun, chargés spécialement de la question du miel.

Cette initiative laisse entendre que les milieux apicoles seraient consultés et auraient voix au chapitre pour les questions traitant du miel. De plus, on doit aussi se réjouir que le C.O.P.A. ait pensé encadrer dans ses activités AGRICOLES le MIEL, qu'il se soit donc engagé dans la voie de l'interdépendance entre l'Agriculture et l'Apiculture.

L'apiculture est en effet indiscutablement liée à l'agriculture : la survie de l'apiculture dépend de la mesure dans laquelle l'agriculture tiendra compte de ses besoins. Inversément, comme l'a bien proclamé au cours de cette réunion M. Roosens, la disparition de l'apiculture serait pour l'agriculture et pour l'économie mondiale une catastrophe sans nom.

A l'ordre du jour de la séance, figuraient deux points d'importance primordiale :

a) l'octroi aux apiculteurs de sucre à des conditions particulières et b) projet d'organisation de marché pour le miel.

SUCRE : en Suisse, les apiculteurs ne connaissent pas l'aide directe par l'octroi de sucre dénaturé à prix réduit, comme c'est le cas pour la plupart de nos voisins. Nos organisations apicoles sont intervenues à maintes reprises afin d'obtenir que le sucre destiné aux abeilles soit exonéré des taxes douanières ; elles se sont chaque fois heurtées à un refus des Autorités fédérales.

Nous devons encore souligner que le sucre dénaturé n'a pas la faveur des apiculteurs qui affichent une certaine méfiance à son égard, et préfèrent souvent payer le prix fort pour obtenir du sucre naturel pour le nourrissement de leurs abeilles.

Le rôle et le devoir du C.O.P.A. est donc, pour venir en aide à l'apiculture dans le Marché commun, de chercher à régler favorablement la question du sucre destiné au nourrissement des abeilles. Il faut relever aussi le peu d'empressement des sucreries à dénaturer du sucre, surtout si, à l'avenir, l'opération ne devait plus être faite que pour l'apiculture seule. On a évalué les besoins en sucre dénaturé pour l'ensemble du M.C. à 17 000 tonnes au total.

Organisation d'un marché pour le miel :

A la suite des exposés des délégués de divers pays, il ressort que la situation paraît passablement confuse.

L'**Allemagne** est le pays qui a la production indigène la plus basse par rapport aux importations, dont la consommation est la plus élevée par tête d'habitant, et qui obtient le meilleur prix pour **son miel.**

En **Italie,** la situation est diamétralement opposée ; la production indigène couvrirait le 83 % de la très faible consommation nationale, et il ne serait pas possible d'obtenir, pour le miel indigène, un meilleur prix que pour le miel importé. Il ressort donc, pour ce pays, qu'un doublement des droits de douane — uniformes

de 24 % pour le Marché Commun serait favorablement accueilli et apporterait un encouragement à l'apiculture italienne.

Dans les autres pays du M.C., la situation se place en position intermédiaire entre l'Allemagne et l'Italie. En France, le prix obtenu pour le miel indigène laisse beaucoup à désirer, étant donné que le miel étranger est importé en quantité massive.

L'organisation d'un marché pour le miel, dans le cadre du Marché commun, repose sur une définition précise du produit :

On entend par miel, la substance sucrée élaborée par les abeilles exclusivement au moyen de sucs recueillis sur les plantes.

Pour le miel étranger, l'indication du pays d'origine serait de rigueur.

Le miel chauffé a perdu tout ou partie de ses propriétés fermentatives ; il serait exclu de ce Marché.

Le point suivant consisterait à sauver l'apiculture du déclin, voire de la disparition dans le M.C. L'amateur pur, avec quelques colonies, ne pense même pas à ce que peut valoir le temps qu'il consacre à son « hobby ». Dès que le nombre de colonies augmente, l'apiculteur se met à vendre du miel ; nous sommes en présence de professionnels qui déclareront que si la main-d'œuvre doit être calculée, même au tarif du manœuvre, leur exploitation n'est pas rentable.

Nous trouvons, dans la catégorie des apiculteurs professionnels, ceux qui ne restent pas indifférents au rapport de leurs abeilles et qui sont tentés par tout ce qui serait susceptible d'augmenter ce rapport, de l'améliorer le cas échéant dans une mesure telle qu'ils puissent se transformer en apiculteurs purement professionnels, le métier étant devenu rentable. En Angleterre et en Allemagne, il existe des associations d'apiculteurs « commerciaux ». En France, le nombre d'exploitations apicoles commerciales augmente d'année en année. Dans d'autres pays, le nombre d'apiculteurs est en diminution, celui des ruches ne cesse d'augmenter.

La tendance générale actuelle est qu'en poussant l'organisation aux dernières limites de la perfection, des résultats incroyables peuvent être obtenus.

Dans la refonte générale de toute l'agriculture, des exploitations apicoles parfaitement gérées trouveront leur place. Après l'organisation des vergers qui deviendront des vergers modèles, on fera inévitablement appel à l'abeille comme insecte pollinisateur ; il en sera de même pour quantité de cultures de plein air et même sous verre.

Le Comité des Organisations Professionnelles Agricoles est donc parfaitement dans son rôle quand il entreprend une action débouchant, en fin de compte, sur la protection de l'apiculture.

(Tiré de la Belgique apicole : adapt. : G. C.).

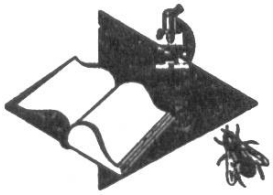

DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

ÉTUDE DE L'INFLUENCE EXERCÉE PAR CERTAINS COMPOSÉS CHIMIQUES DU SOL SUR LE BACILLUS LARVAE WHITE

M. Tchervynski, J. Drozd, S. Kovalinski, R. Nemtchouk
Pologne

Parmi les facteurs du milieu agissant sur la croissance des abeilles, un rôle important est attribué habituellement aux substances minérales. Elles pénètrent dans l'organisme de l'abeille par l'intermédiaire des plantes, avec le nectar, la manne, le pollen ou l'eau puisée directement du milieu. La nourriture, différenciée du point de vue chimique, agit sur la constitution des caractéristiques des abeilles et sur leur poids. En outre, la nourriture influe sur la flore bactérienne de leur tube digestif. Probablement que c'est justement cette raison qui a déterminé quelques auteurs à constater un rapport étroit entre la fréquence de certaines épizooties comme par ex. la loque européenne (Putrificatio polibacterica larvae) et la présence du calcium dans le sol. On peut soutenir une hypothèse identique à propos de la loque américaine (Histolysis infectiosa perniciosa larvae), autre maladie contagieuse contractée par le couvain des abeilles. Cela paraît d'autant plus plausible que la fréquence de l'apparition et de l'extension de la loque américaine est rencontrée constamment sur le même territoire. Ce fait est contrôlé par la confrontation de la carte pédologique et des lieux où ces micro-